



## Crésus Salaires

## 18.6 - Les cotisations sociales étrangères

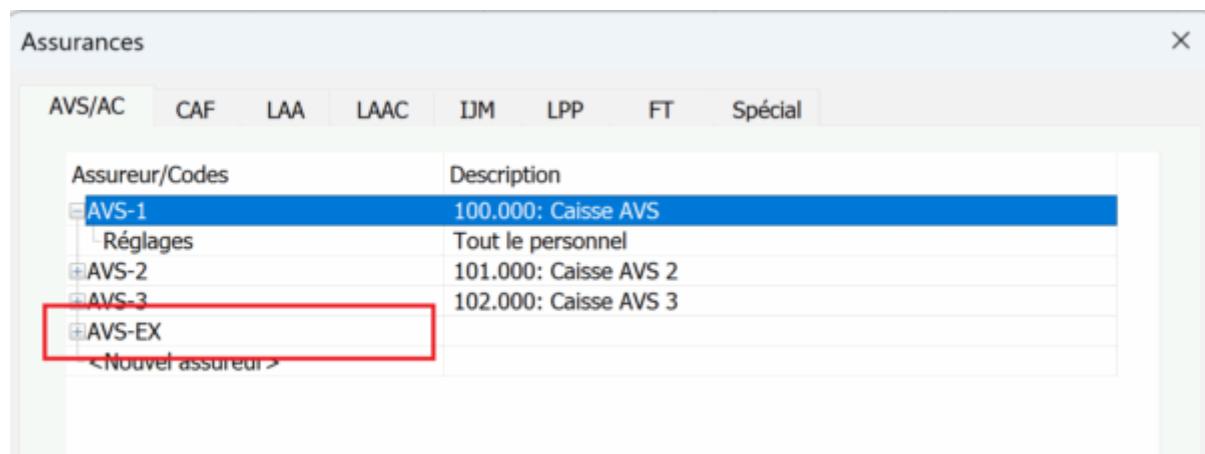
## 18.6 - Les cotisations sociales étrangères

Sur les conditions d'assujettissement aux cotisations étrangères et leurs modalités de traitement, référez-vous à [cet article de notre base de connaissance](#).

Si un employé n'est pas soumis aux charges sociales obligatoires suisses (AVS, AC, assurance maternité, LPCFam VD) mais à celle de son pays de résidence, rendez-vous dans les données de l'employé en question > onglet *Paramètres* et cochez l'option *Employé soumis aux cotisations sociales étrangères*.

Les options *Employé soumis à l'AVS / AC / Assurance maternité* et *LPCFam* sont automatiquement décochées.

Si elles n'existent pas encore, Crésus crée alors des assurances avec le code **EX**, que vous trouverez dans *Entreprise > Assurances* :



Assureur/Codes	Description
AVS-1	100.000: Caisse AVS
Réglages	Tout le personnel
AVS-2	101.000: Caisse AVS 2
AVS-3	102.000: Caisse AVS 3
AVS-EX	<Nouvel assureur>

L'employé concerné y est automatiquement rattaché (onglet *Assurances* des données de l'employé).

Crésus Salaires vous permet maintenant d'indiquer, dans l'écran de saisie du salaire > onglet *Cotisations ME*, les **cotisations sociales** en monnaie étrangère et d'indiquer, dans la colonne *Coefficient*, le **cours de change** utilisé (celui-ci peut être pré-saisi dans les données de l'employé > onglet *Cotisations ME*) :

Période	Général	Indemnités	RHT (hors p)	Primes	Frais	Indemnités journalières	Allocations (AF)	Cotisations PEC	Déductions	Déductions employeur	Comptables	Postulées en nature	Indemnités sociales	Déductions spéciales	Bruts déductions
Cours de change.....															
S291.	Cotisation sociale étrangère A.....								■ 50.00	■ 1.012			58.60		
S292.	Cotisation sociale étrangère A (Employeur).....								■ 60.00				60.70		
S293.	Cotisation sociale étrangère B.....								■ 40.00	■ 1.012			48.90		45.55
S294.	Cotisation sociale étrangère B (Employeur).....								■ 45.00						
S295.	Cotisation sociale étrangère C.....														
S296.	Cotisation sociale étrangère C (Employeur).....								■ 115.00						116.40
S297.	Cotisation sociale étrangère D.....														
S298.	Cotisation sociale étrangère D (Employeur).....														

Nous mettons à disposition 4 rubriques dans lesquelles vous pouvez saisir manuellement, pour chaque salaire, des cotisations employeur et employé, et les convertir en francs suisses. Les parts à la charge de l'employé sont alors déduites en francs suisses du salaire.

Ainsi, vous disposez de toutes les informations salariales et pouvez aisément assurer tant le paiement des salaires et que leur comptabilisation. Notez également que ces déductions sociales sont reportées sous le chiffre 9 du Certificat de salaire.